



Cologny



Choulex



Vandoeuvres

TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

Votre collaboration est indispensable

Les déchets verts de votre Commune (branchages, feuilles mortes et gazons) sont traités localement selon la méthode du compostage en bord de champs. Ce traitement confié à des agriculteurs de la région permet de recycler et de valoriser vos déchets de jardin dans les champs des exploitations agricoles voisines.

Cependant la qualité du compost produit dépend en grande partie du type de déchets à traiter.

Les champs ne sont pas des poubelles ! Le tri à la source est donc indispensable.

Merci de respecter les consignes suivantes :

**1) Jetez dans les conteneurs à compost
que des matières organiques compostables:**

- ✓ *Tonte de gazon*
- ✓ *Branchages*
- ✓ *Feuilles mortes*
- ✓ *Taille de haies*

2) Ne jetez pas dans les conteneurs à compost :

- des matières plastiques
- des bouteilles
- des matières métalliques



**3) Les sacs verts ne sont pas biodégradables.
IL NE FAUT PAS LES UTILISER !**